

Aides à la transition
énergétique
du plan
France Relance

Le groupe Hellio - GEO PLC accompagne les collectivités territoriales et l'industrie dans leurs travaux de rénovation énergétique avec des plans de financement optimisés sur-mesure



Le plan France Relance du gouvernement prévoit plusieurs milliards d'euros d'aides à la transition énergétique des territoires et le développement d'aides supplémentaires pour l'industrie, qui viennent s'articuler au dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE).

Hellio - GEO PLC, expert depuis 2008 dans l'efficacité énergétique, accompagne les collectivités territoriales, les bailleurs sociaux, les industriels, ainsi que les acteurs du secteur agricole au travers de son département Grands Comptes, pour leur proposer les plans de financement les plus complets, personnalisés et optimisés selon la nature de leur projet de rénovation énergétique.

FP&A - Service Presse Hellio

Céline Gay - 66 route de Sartrouville Bât.2
Parc des Erables - 78230 LE PECQ
Tél : 07 61 46 57 31 - Fax : 01 39 52 94 65
celine@fpa.fr

Hellio

48, rue Cambon - 75001 Paris
Tél. : 01 44 56 67 27
servicepresse@hellio.com
hellio.com





© Hellio

Des aides conséquentes conditionnées à certains types de travaux pour massifier la rénovation énergétique des bâtiments publics, tertiaires et des sites industriels

Il existe différentes aides sous la forme d'appels à manifestations d'intérêts ou d'appels à projets à destination des bâtiments publics de l'État d'une part, et des bâtiments des collectivités d'autre part, afin d'accélérer la rénovation énergétique. Ainsi, **2,7 milliards d'euros ont été fléchés pour les bâtiments publics de l'État**. Et, en complément du milliard d'euros de crédit de dotations à l'investissement local, il y a également **950 millions d'euros** qui sont fléchés cette fois-ci pour la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales, - les mairies, les conseils départementaux - pour accélérer à nouveau ces opérations de rénovation énergétique.



© Hellio

Ces aides, dont l'obtention est parfois complexe, concernent les travaux de rénovation énergétique des **bâtiments publics et tertiaires**, et de leurs équipements tels que **l'isolation de l'enveloppe, le remplacement des systèmes de chauffage, le renforcement de l'autonomie énergétique**, les travaux de **ventilation** ou encore **le pilotage et la régulation de la consommation énergétique des bâtiments**, notamment avec le système dit des GTB, Gestion Technique du Bâtiment. Associées à des financements comme les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE), ces aides permettent de créer un effet levier important pour **engager des travaux de grande ampleur**.

Pour le **secteur industriel**, les **appels à projets de l'Ademe** comprennent des montants d'investissements conséquents qui concernent **l'efficacité énergétique des procédés, la décarbonation de l'industrie** ou encore la **production de chaleur biomasse**.

Par exemple, un **appel à projet de l'Ademe pour l'efficacité énergétique des procédés industriels, telle la récupération de chaleur**, permet de bénéficier d'un **montant d'aides jusqu'à 50 % de l'investissement** pour les petites entreprises, sur des projets ayant un montant d'investissement supérieur à 3 millions d'euros.

Pour les **projets avec un moindre investissement**, un guichet est géré par l'Agence de Service de Paiement (ASP), un organisme public. Il permet également un **financement jusqu'à hauteur de 50 % des dépenses éligibles** pour les petites entreprises. Le guichet est le point d'entrée pour toutes les demandes que sont susceptibles de faire les bénéficiaires et les personnes éligibles.



© Hellio

Des économies d'énergie de taille à la clé

En priorité, ces travaux vont permettre la **réduction de la consommation d'énergie**, une **diminution des factures énergétiques** qui va entraîner une **baisse des charges de l'Etat** et des collectivités locales pour son patrimoine, et pour les bénéficiaires industriels, **une hausse de la compétitivité**.

Également, lorsque la consommation énergétique est réduite, dans la très grande majorité des cas, l'empreinte carbone associée à l'énergie consommée par ces bâtiments l'est aussi, ce qui permet d'atteindre plusieurs objectifs fixés à l'échelle française et européenne, à savoir la **réduction des gaz à effet de serres (GES)** et la **réduction de la consommation énergétique**.

Pour les industriels, la réduction de l'empreinte carbone leur permettra aussi de **respecter les engagements de responsabilité sociétale** des entreprises (RSE).

"Ceci est particulièrement intéressant aujourd'hui car les règles d'attribution de ces aides devraient permettre de privilégier les projets cohérents, embarquant des travaux de rénovation globale, qui sont en fait les seuls à même de générer des économies d'énergie de taille, des économies d'énergie réelles. Plutôt que de financer des pansements pour résorber à minima les pertes des passoires énergétiques, ces aides devraient pouvoir financer le remède dans sa globalité", relève Augustin Bouet, directeur des solutions Hellio - GEO PLC pour les Grands Comptes.



© Hellio

FP&A - Service Presse Hellio

Céline Gay - 66 route de Sartrouville Bât.2
Parc des Erables - 78230 LE PECQ
Tél : 07 61 46 57 31 - Fax : 01 39 52 94 65
celine@fpa.fr

Hellio

48, rue Cambon – 75001 Paris
Tél. : 01 44 56 67 27
servicepresse@hellio.com
hellio.com

L'expertise de Hellio - GEO PLC : l'interlocuteur unique qui allie compétences techniques et financières

Expert depuis 2008 dans le financement de la performance énergétique, Hellio - GEO PLC apporte son savoir faire dans la gestion de projets de A à Z : **de l'identification des gisements d'économies d'énergie jusqu'aux solutions clés en main via son bureau d'études, en passant par l'ingénierie financière.** Ainsi, le groupe est en mesure d'adresser des **plans de financements complets et optimisés comprenant les aides dans le cadre de France Relance et du dispositif des CEE.**

"Nous allons pouvoir articuler les financements liés aux Certificats d'Économies d'Énergie et les aides du plan de relance de façon à apporter un financement le plus complet et le plus optimisé possible aux bénéficiaires", souligne Yann Biguet, directeur adjoint des solutions Hellio - GEO PLC pour l'industrie.

"On peut voir les CEE un peu comme la « cerise sur le gâteau », c'est-à-dire que l'on va avoir des opérations qui sont déjà bien financées, sur lesquelles on ajoute un complément", renchérit Augustin Bouet.

À propos de Hellio



Engagé depuis 2008, Hellio reste le pionnier du marché des économies d'énergie en France (métropole et Outre-Mer). Hellio, acteur de référence de la maîtrise de l'énergie, ambitionne de permettre au plus grand nombre de maîtriser son énergie : le groupe se démarque par le savoir-faire, l'innovation et la culture métiers de ses équipes sur toute la chaîne de valeur de l'efficacité énergétique. Avec son réseau d'artisans RGE agréés, Hellio œuvre pour simplifier les démarches et apporter des solutions sur-mesure pour tous les consommateurs d'énergie - des particuliers aux entreprises, en passant par les collectivités locales - et ce pour tous les types de bâtiments et leurs équipements.

Indépendant, expert et ancré dans la transition énergétique au quotidien, Hellio prend part à l'effort de relance pour faire de l'énergie de demain, une énergie positive et d'impact, au service de tous.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.hellio.com

FP&A - Service Presse Hellio

Céline Gay - 66 route de Sartrouville Bât.2
Parc des Erables - 78230 LE PECQ
Tél : 07 61 46 57 31 - Fax : 01 39 52 94 65
celine@fpa.fr

Hellio

48, rue Cambon - 75001 Paris
Tél. : 01 44 56 67 27
servicepresse@hellio.com
hellio.com